

à conserver
infos déchèteries



LE GUIDE DU TRI

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND SUD TARN & GARONNE**

**Petit traité
des bonnes pratiques
au quotidien**

Un territoire engagé dans la valorisation des déchets

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne est composée de 25 communes. Elle gère annuellement 27 000 tonnes de déchets. Au-delà de sa mission quotidienne de traitement des déchets, elle relève depuis quelques années le défi de leur réduction pour ne pas augmenter le coût de leur gestion, mieux préserver nos ressources, et moins polluer.

La sensibilisation de tous et les opérations de prévention sont au cœur des actions de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Ce guide du tri vous rappelle les gestes simples que chacun de nous peut réaliser et quelques astuces pour réduire nos déchets.



Les chiffres* des déchets sur le territoire



Poids des déchets en kg par habitant et par an (*2018)

193
ordures ménagères

63
collecte sélective

31
emballages en verre

325
déchèterie

Et aussi 6 kg/hab/an de **papiers** et 4 kg/hab/an de **textiles**.

Objectifs zéro déchet et tarification incitative

Labellisé « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** » depuis 2016, par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne s'est engagée depuis plusieurs années pour son territoire, dans la transition énergétique et la croissance verte, en menant un projet ambitieux de prévention et de valorisation des déchets. Cet engagement se poursuit en 2019 en adoptant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



Un programme basé sur trois objectifs...

- 1 Réduire le gaspillage**
- 2 Donner une seconde vie aux produits**
- 3 Recycler à 100% : recycler tout ce qui est recyclable**



La collectivité se lance un nouveau défi et va déployer un outil économique permettant la corrélation entre la production et le coût des déchets. Avec la tarification incitative, chacun paiera au plus juste sa production de déchets. L'ADEME nous accompagne techniquement et financièrement.

La tarification incitative, comment ça marche ?



1 Chaque bac est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier l'utilisateur du service.



2 Les camions de collecte sont équipés d'un système informatique qui enregistre toutes les données permettant d'établir la facturation (date de levées, numéro de puce du bac...).



3 Le Pôle Environnement reçoit ces informations. Après contrôle et analyse, il calcule votre redevance en fonction de votre utilisation réelle du service.



4 Vous recevez une facture qui est fonction du nombre de fois où votre bac a été vidé.



Collecte : des règles à respecter

- utiliser exclusivement les bacs fournis par la Communauté de communes Grand Sud Tarn & Garonne : couvercle jaune pour les emballages recyclables, et couvercle vert/bordeaux pour les ordures ménagères,
- sortir les bacs/sacs la veille du ramassage, après 18h,
- rentrer les bacs le soir après la collecte.

Maintien de la collecte en bac les jours fériés

(sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre où la collecte est décalée au samedi le plus proche).

Ordures ménagères : mission réduction !



**dans votre bac
à couvercle vert/bordeaux***



Les ordures ménagères sont **enfouies** dans une installation de stockage des déchets non dangereux.



Les ordures ménagères coûtent **90€ par an** par foyer. La gestion de ces déchets est problématique pour l'environnement et la santé.

Attention :

- Si le contenant n'est pas conforme ou s'il est mal trié, votre sac/bac est susceptible d'être refusé.
- Les dépôts qui se trouvent au pied des conteneurs ne sont pas collectés.

* ou à défaut un sac si vous n'avez pas de bac

ASTUCES RÉDUCTION :
PRÉFÉREZ LES PRODUITS RÉUTILISABLES (CABAS, ÉPONGES, ESSUIE-TOUT LAVABLE...) ET UTILISEZ LES PRODUITS JETABLES UNIQUEMENT SI NÉCESSAIRE (VAISSELLE JETABLE, LINGETTES).

Tous les emballages se trient : c'est simple !



Boîtes métalliques
et aérosols



Bouteilles, bidons et
flacons en plastique



Emballages
en plastique



Emballages et
briques en carton



En vrac
dans votre bac
à couvercle jaune*

? À chaque matériau sa nouvelle vie !

Un bidon de lessive sera utilisé pour fabriquer un siège auto, une bouteille d'eau pour un pull polaire, une canette pour un vélo...

ASTUCE RÉDUCTION :
PRÉFÉREZ LES FORMATS FAMILIAUX OU EN VRAC. ÉVITEZ LES EMBALLAGES INDIVIDUELS...



Refondre des canettes d'aluminium nécessite **95% d'énergie en moins** que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production. Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la **création de 28 000 emplois directs****.

** ou à défaut un sac jaune si vous n'avez pas de bac

** infos obtenues par CITEO, l'organisme qui aide les collectivités sur le tri et le recyclage de tous les emballages et papiers

Tri des emballages en verre : le recyclage à l'infini



sans bouchon,
ni couvercle

C'est avec de petits pots
qu'on fait de grandes bouteilles !



Le verre naît du verre !

En triant 100 bouteilles en verre, nous permettons la production de 100 nouvelles bouteilles, en économisant de l'énergie, de l'eau et du sable.



Déposer une bouteille dans un récup'verre coûte **5 fois moins cher** que la mettre dans une poubelle noire.

ASTUCE RÉDUCTION :
RÉUTILISEZ VOS POTS
POUR VOS CONFITURES OU
VOS YAOURTS "MAISON" !



Tri des **papiers** : une chouette idée !



Enveloppes
Papiers



Catalogues
Annuaire



Courriers
Lettres



Livres
Cahiers



Publicités
Prospectus



Journaux
Magazines



5 vies au moins !

L'industrie papetière est la 1^{ère} industrie de recyclage, avec près de 70% de sa matière première issue de papiers recyclés.



Le recyclage des papiers permet de **diviser par 2** la consommation d'énergie **et par 3** la consommation d'eau.

ASTUCE RÉDUCTION :
DITES STOP À LA
PUBLICITÉ DANS VOTRE
BOÎTE AUX LETTRES !

Demandez votre autocollant STOP PUB auprès de votre déchèterie, du Pôle Environnement ou de votre Mairie.



** Pour connaître les emplacements des récup'verres et des bornes à papiers, et toute l'actualité du tri, rendez-vous sur www.grandsud82.fr*

Textiles et chaussures : la fibre du tri !



Vêtements



Linge de maison



Chaussures



Maroquinerie

**Tous les textiles
et les cuirs**
(même usés ou déchirés)
propres et secs
(à déposer dans un sac fermé
de 30L maximum)



**Dans les
bornes à textiles***



Selon la matière
et la qualité des
textiles, certains

vêtements sont revendus en l'état (64%),
transformés en isolant thermique ou
en chiffon d'essuyage (29%) ou sinon
éliminés (7%).



Le réemploi des textiles a permis
la création de 2 200 emplois
pour l'organisme Le Relais
(collecte, tri et valorisation).
ECO TLC aide les collectivités dans la
gestion des textiles, linge et chaussures.

**ASTUCE RÉDUCTION
(ET BONNE ACTION) :**
**OFFREZ VÊTEMENTS ET
CHAUSSURES AUX ASSOCIATIONS
D'UTILITÉ PUBLIQUE
(CROIX ROUGE, SECOURS
POPULAIRE...)**

* Pour connaître les emplacements des bornes à textiles :
www.lafibredutri.fr

Déchets organiques : vive le compostage !



Déchets alimentaires
d'origine végétale



Déchets du jardin :
feuilles mortes, fleurs,
paille...

Dans votre
composteur



Deux modèles sont
disponibles au
Pôle Environnement :
- plastique (345 L) à 15€
- bois (600 L) à 40€



Les déchets se transformeront en
compost (naturel, gratuit et à domicile).
Il fertilise les sols et améliore la
croissance des plantes.



30% de vos déchets peuvent
être compostés, soit une
économie de 40€
par foyer et par an.

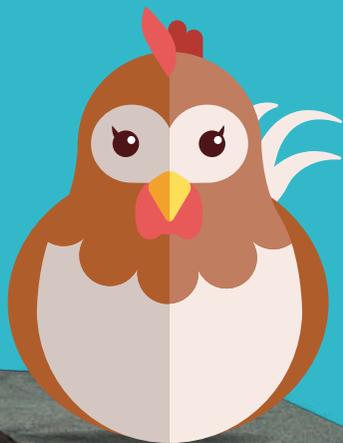


ASTUCE RÉDUCTION :
POUR VOS BRANCHAGES.
PENSEZ AU SERVICE BROYAGE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !



Service à domicile,
accessible sous conditions.
Informations sur
www.grandsud82.fr

Adoptez des poules !



La Communauté de communes Grand Sud Tarn & Garonne vous offre la possibilité d'adopter **2 poules pour réduire votre poubelle.**

Elles mangent près de 180 kg de restes de repas par an et produisent des œufs presque tous les jours !

Vous pourrez acheter 2 poules au tarif de :

- 5€ les 2 poules de 4-5 semaines,
- 15€ les 2 poules de 18-20 semaines.

Il suffit de les réserver de mars à octobre en appelant le Pôle Environnement de la Communauté de communes au **05 63 64 49 80.**

LE PETIT "PLUS"

Le chantier d'insertion de la collectivité vous confectionne un poulailler avec des matériaux de récupération pour un prix de 100€.



Améliorons notre consommation : limitons le **gaspillage alimentaire**



1/3 des aliments produits dans le monde et destinés à la consommation humaine est perdu, gaspillé et jeté entre le champ et l'assiette.

Chaque personne jette en moyenne 20 kg par an de nourriture à la poubelle dont 7 kg d'aliments encore emballés. Ce gaspillage alimentaire représente

400€ par an et par foyer !

ASTUCES RÉDUCTION



À la maison : faire une liste de courses et établir les menus à l'avance. Penser à prendre un sac réutilisable pour aller faire les courses.

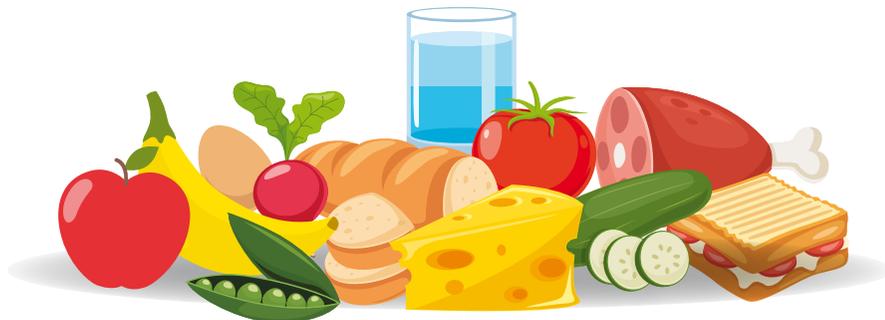


Lors des achats : préférer les produits en vrac, choisir des produits réutilisables plutôt que jetables ou des produits rechargeables (savon), vérifier les dates de consommation, à travers les circuits courts de distribution.



En cuisine : doser les aliments pour éviter de gaspiller, cuisiner les restes de repas, congeler les aliments si la date limite de consommation approche, bien ranger les aliments dans le frigo (respect des zones de fraîcheur, premier rentré = premier sorti !).

LE SAVIEZ-VOUS ?
« À CONSOMMER DE
PRÉFÉRENCE AVANT LE... » :
PAS D'INQUIÉTUDE !
L'ALIMENT PEUT ÊTRE
CONSOMMÉ MÊME APRÈS
LA DATE INDIQUÉE.



Déchèteries, mode d'emploi

Les déchets trop volumineux ou toxiques doivent être apportés à la déchèterie.

Avant de vous rendre à votre déchèterie, n'oubliez pas...

- de vérifier les jours et heures d'ouverture,
- de vous munir de votre "Pass" personnel ou de votre badge véhicule, indispensable pour l'accès sur le site,
- de charger votre véhicule en séparant vos différents apports par catégorie pour en faciliter le dépôt.



À la déchèterie, merci de respecter...

- les consignes de tri et l'agent d'accueil,
- les horaires de fermeture (dernière entrée 15 minutes avant la fermeture),
- le site en le laissant propre après votre passage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre tri est garant de la bonne valorisation des déchets.
En 2017, 80% des déchets apportés en déchèterie ont été recyclés.





AVANT DE JETER VOS OBJETS. ÊTES-VOUS SÛRS QU'ILS NE PEUVENT PAS AVOIR UNE SECONDE VIE ? VOUS POUVEZ LES REVENDRE (INTERNET, VIDE-GRENIERS). LES RÉPARER. LES RELOOKER OU FAIRE DES DONS !

Déchets acceptés dans votre déchèterie



Bois non traité



Bois traité



Cartons



Non valorisables



Plastiques



Ferrailles



Mobilier



Petits appareils ménagers



Ecrans



Gros électro froid



Gros électro hors froid



Déchets verts



Gravats



Plâtre



Pneumatiques



Verre



Textiles



Papiers



Huiles de vidange



Huiles alimentaires



Cartouches d'encre



Déchets ménagers spéciaux



Piles



Batteries



Ampoules



Auto-médication

Pour certaines familles de déchets, il pourra vous être demandé un tri plus fin. Sur la déchèterie, représentez bien les panneaux et informations mis à votre disposition.

Pensez à trier vos déchets avant de les apporter.

ET POUR VOS DÉCHETS VERTS, AVEZ-VOUS PENSÉ AU SERVICE BROVAGE À DOMICILE ?

Déchets interdits

dans votre déchèterie :
ordures ménagères,
amiante, explosifs,
bouteilles de gaz,
extincteurs.

Vous avez un doute ou une question pratique ? Demandez à l'agent d'accueil.

Il y a forcément une déchèterie près de chez vous...

DÉCHÈTERIE DE DIEUPENTALE
350 Chemin de la Fraysse

Ouverte le lundi de 14h à 18h,
du mardi au samedi de 10h à 12h
et de 14h à 18h.

Fermée le dimanche et les jours fériés.

DÉCHÈTERIE DE VERDUN
Chemin de Lombès

Ouverte le lundi de 9h à 12h,
du mardi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Fermée le dimanche et les jours fériés.

En période de vigilance canicule, les horaires sont susceptibles d'être modifiés.



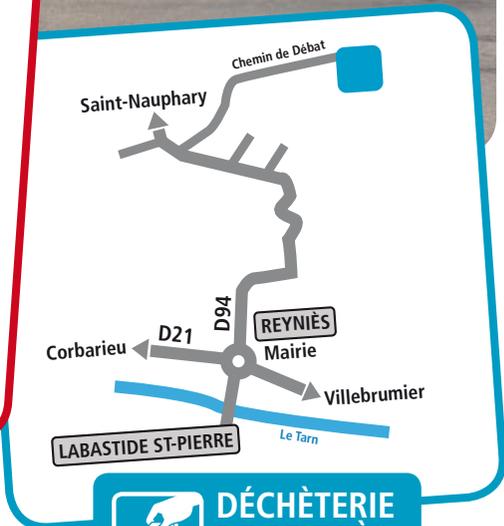
POUR LES PARTICULIERS

Le PASS Déchèterie

Il est délivré par le Pôle Environnement (Dieupentale) sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone...) et d'une pièce d'identité.

L'inscription préalable est obligatoire auprès du Pôle Environnement.

Le PASS Déchèterie permet d'accéder aux déchèteries de Dieupentale et Verdun à raison de 18 passages/an. Les passages supplémentaires seront facturés pour réguler le nombre de visites. Sa durée de validité est de 2 ans, renouvelable avec justificatif. En cas de perte son remplacement sera facturé 10 €.



 **DÉCHÈTERIE DE MONTECH**
3525 Route de Lavilledieu

Ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h. Fermée le lundi, le dimanche et les jours fériés. **Attention : avant de s'y rendre, réservation fortement conseillée.** (tél. 05 63 23 13 12 - de 9h à 12h ou en ligne à la rubrique déchets sur www.grandsud82.fr).

 **DÉCHÈTERIE DE REYNIÈS**
Chemin de Débat

Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés.

ACCÈS PROFESSIONNELS
L'accès est soumis à conditions pour les professionnels installés sur le territoire. La fourniture d'un extrait Kbis et d'une carte grise sont obligatoires. Le dépôt de certains déchets est payant. **Attention, pas d'accès possible sur la déchèterie de Montech.**

Pour en savoir plus :
05 63 64 49 80

Déchets dangereux :

le tri utile et nécessaire

▲ Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)

Pour vos appareils électroménagers, écrans, matériels informatiques, jouets, appareils de bricolage ou jardinage, vous pouvez faire...



Le recyclage d'un DEEE permet le démantèlement et la dépollution des différentes pièces qui composent l'appareil. L'organisme EcoLogic aide la collectivité pour la gestion des DEEE.

▲ Les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI)

Vos déchets de soins piquants ou coupants, déposés dans des boîtes spécifiques, doivent être rapportés à la déchèterie.



▲ Les lampes

À rapporter chez votre distributeur ou à déposer à la déchèterie*.



Les lampes collectées sont ensuite prises en charge par Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées.

L'Éco-contribution que vous payez lors de l'achat d'une lampe neuve permet de financer sa collecte en déchèterie ou en magasin et son recyclage.

* Tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.
Plus d'infos sur www.malampe.org

ASTUCE RÉDUCTION :

FABRIQUEZ VOUS-MÊME VOS PRODUITS D'ENTRETIEN EN UTILISANT DU VINAIGRE OU DU BICARBONATE...

▲ Les déchets spécifiques (DDS)

Les déchets spécifiques, généralement issus de produits chimiques, nécessitent une collecte et un traitement particuliers – qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste – afin d'être gérés par EcoDDS.



Bricolage et décoration



Entretien piscine



Entretien véhicule



Entretien maison



Jardinage



Chauffage, cheminées et barbecue

*Cette démarche permet d'éviter la dispersion des déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.
Plus d'infos sur www.mesdechetspecifiques.com*



Réemploi : le tri solidaire

Donnez une seconde vie à vos objets !



Électroménager
et petits appareils
électriques



Mobilier en bon état
ou qui peut être réparé



Objets en plastique
ou ferreux qui
peuvent resservir :
vaisselle, jouets...



Vélos,
outils de jardinage,
motoculture



Petits appareils
de bricolage



En partenariat avec une structure de l'économie sociale et solidaire, vos objets seront revendus en l'état à prix modéré, réparés avant la revente ou démantelés pour récupérer des matériaux valorisables.

**PARTICIPONS ENSEMBLE
À NOTRE OBJECTIF DE
RÉEMPLOI : DONNER UNE
SECONDE VIE À 40 TONNES
D'OBJETS !**

Tous ensemble, réduisons nos déchets !

Il existe plusieurs astuces, il suffit d'y penser :

- **Pratiquer la location** : pourquoi acheter ? Se faire prêter ou louer un nettoyeur haute-pression pour l'utiliser une fois par an, c'est plus astucieux !
- **Opter pour la réparation** : faire réparer sa machine ou ses outils, ça prolonge leurs durées de vie et génère de l'activité locale pour les artisans.
- **Donner ses vieux livres** : les livres sont faits pour être lus, pas pour être jetés.
- **Utiliser des piles rechargeables**, elles fonctionnent tout aussi bien et génèrent moins de déchets, avec un investissement initial très vite amorti. Dans tous les cas, les piles doivent être triées et ne doivent pas être jetées n'importe où.
- **Boire l'eau du robinet** : elle coûte 200 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.
- **Limiter l'impact de vos impressions**, en réutilisant les feuilles en brouillon ou en imprimant systématiquement en recto-verso et au maximum en noir et blanc.

**C'EST MONSTRUEUX
TOUS LES DÉCHETS QUE
NOUS PRODUISONS...
AGISSONS MAINTENANT
POUR LES RÉDUIRE !**

Service de prêt des gobelets réutilisables

Vous organisez une fête et vous recherchez des verres durables ? La Communauté de communes peut vous les prêter. Ils sont lavables et ainsi réutilisables. Une manifestation plus propre et des déchets en moins. Nous vous proposons aussi une prestation de lavage.

Ce service de prêt s'adresse aux habitants (anniversaire, mariage), aux associations, aux entreprises et aux collectivités.



En plus de vous, ils sont les partenaires
de nos défis au quotidien...



Trions mieux, payons juste

Grâce à toutes ces bonnes pratiques, vous pourrez maîtriser votre facture
et ne payer qu'en fonction du service utilisé.

Communauté de communes
GRAND SUD TARN & GARONNE

120 Avenue Jean Jaurès - 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

Pôle Environnement

350 Chemin de la Fraysse - 82170 DIEUPENTALE

Tél. 05 63 64 49 80 • Contact e-mail : environnement@grandsud82.fr

www.grandsud82.fr

